

NOTE EXPLICATIVEDE SYNTHESE

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association ACTIVE pour l'année 2019 et signature de la convention d'objectifs correspondante

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

L'association ACTIVE, créée en 1992, a pour mission de mettre en place, auprès d'un public en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle, des actions de formation et d'aide à l'insertion permettant de réfléchir à un projet professionnel, de mettre en place une stratégie pour lever les freins sociaux et professionnels rencontrés et augmenter l'accès à l'emploi. En 2018, 80 personnes ont bénéficié d'un accompagnement socio professionnel personnalisé.

La Ville de Nouméa soutient, dans le cadre de sa politique de lutte contre les exclusions et de prévention, les associations œuvrant pour l'insertion sociale, professionnelle ou économique des populations en difficulté.

Pour l'année 2018, le concours de la ville s'est élevé à 15.750.000 F/CFP.

Pour l'année 2019, il est proposé de conclure une convention d'objectifs destinée à accompagner le projet défini comme suit :

Objectifs de l'association ACTIVE	Moyens mis en œuvre par l'association (F/CFP)	Répartition de la subvention de la Ville de Nouméa (F/CFP)	Taux
Formation et aide à l'insertion	23 881 862	15 750 00	66 %
TOTAL	23 881 862	15 750 000	66 %

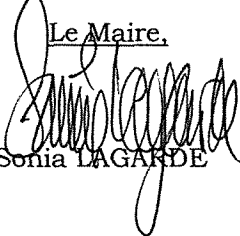
La participation de la Ville de Nouméa est inscrite au titre du contrat d'agglomération 2017-2021, selon le plan de financement suivant :

Part Etat (34 %)	5 355 000 F/CFP
Part province Sud (15 %)	2 362 500 F/CFP
Part Ville de Nouméa (51 %)	7 032 500 F/CFP
TOTAL	15 750 000 F/CFP

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 15.750.000 F/CFP en fonctionnement à l'association ACTIVE et d'habiliter le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs correspondante.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 18 septembre 2019

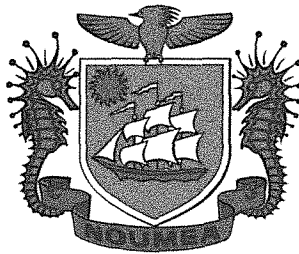
Le Maire,

Sonia LAGARDE



DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN PROJET FAVORISANT L'INSERTION SOCIALE PAR LE TRAVAIL
ASSOCIATION ACTIVE

Disponible budget : 15 750 000
Prévision d'attribution BP 2019 du service : 15 750 000
Disponible après prévision d'attribution BP 2019 : 0

LIBELLE	OBJET	ANNEE CREATION	COUT TOTAL DU PROJET	MONTANT PERCU EN 2018	MONTANT SOLLICITE	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES AUPRES DES COLLECTIVITES 2019	OBSERVATIONS	PROPOSITION
L'Association ACTIVE Président : Daniel VIRAMOUTOUSSAMY	Aide au financement d'un dispositif favorisant l'insertion professionnelle de jeunes en difficulté résidant sur la commune de Nouméa	1992	23 881 862 F/CFP	15 750 000 F/CFP	15 750 000 F/CFP	Gouvernement NC : 1 200 000 F/CFP	L'association ACTIVE utilise 3 dispositifs qui permettent un accompagnement socio-professionnel et de trouver une solution à une insertion professionnelle notamment en améliorant leur employabilité : 1) Le dispositif SIT (Structure d'Insertion par le Travail 2) Le dispositif SEB (Stage Environnement Bâtiment) 3) Le dispositif ASI (Association Statut Intermédiaire) Pour chaque dispositif la personne recrutée suit le parcours suivant : 1) Les chantiers 2) L'accompagnement collectif 3) L'accompagnement individuel 4) Le prêt de main-d'œuvre En 2018, près de 80 personnes en difficulté ont été accueillies et ont bénéficié de cet accompagnement. 55 personnes ont travaillé leurs parcours vers l'emploi et soit sont en formation soit ont trouvé un emploi. Les 25 personnes restant n'ont pas optimisé leur parcours par manque d'employabilité et des freins socio-professionnels trop importants.	15 750 000 F/CFP
TOTAUX			23 881 862 F/CFP	15 750 000 F/CFP	15 750 000 F/CFP	1 200 000 F/CFP		15 750 000 F/CFP



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 OCT. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 22 octobre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 15.10.2019	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
DATE D’AFFICHAGE 16.10.2019	Mme	Tuilogona O’CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Janine BAJON	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY
	Mme	Karine DESTOURS	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Paule GARGON

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe OBLED
			Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de présents	:	34	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
			M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
Nombre de votants (10 procurations)	:	44	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
			Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
			M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
			Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Isabelle LAFLEUR
			M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Sabine KAGY		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

autorisant le versement d'une subvention à l'association ACTIVE pour l'année 2019 et signature de la convention d'objectifs correspondante

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 22 OCT. 2019

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2021 signé le 23 décembre 2016,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n°2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif 2019 de la Ville,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/628 du 17 juillet 2019 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/159 du 18 septembre 2019,

La commission conjointe de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers / de l'Action Sociale, de la Solidarité et du Handicap / Prévention et Sécurité entendue en séance du 25 septembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DE C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Un crédit de 15.750.000 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 "Autres charges de gestion courante", pour être versé à l'association ACTIVE pour l'année 2019.

ARTICLE 2 /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer avec l'association susmentionnée la convention correspondante définissant les modalités de versement et d'utilisation de cette subvention.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

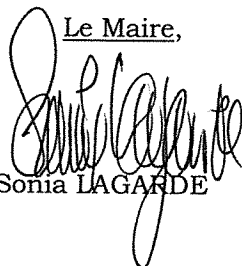
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à l'association ACTIVE.

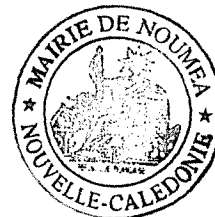
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **22 OCT. 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **24 OCT. 2019**

Le Maire,


Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.P.V. (S.V.Q.)	- 1
SGL	- 1
ASSOCIATION ACTIVE	- 1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **25 OCT. 2019**
au Commissaire Délégué
et notifié le **28 OCT. 2019**
~~et enregistré~~
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Kareen CORNAILLE
2^e adjointe au Maire
chargée de l'administration générale,
des ressources humaines,
des affaires juridiques et de l'informatique

